

Rappel sur le fonctionnement adéquat de la collecte municipale des matières compostables

Que doit-on mettre dans le bac brun*?

Aliments crus, cuits ou avariés

- Café et filtres, thé et sachets
- Épices et herbes
- Fruits et légumes
- Nourriture pour animaux
- Œufs et coquilles
- Pâtes, pains, céréales et riz
- Poissons et arêtes
- Produits laitiers
- Viandes, volailles et os

Résidus de papier et de carton souillés

- Emballages de nourriture souillés en carton
- Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table
- Nappes de papier, vaisselle de carton

Résidus verts

- Branches d'arbres
- Cendres refroidies
- Copeaux et sciures
- Feuilles et rognures de gazon
- Paille et foin
- Résidus de jardinage et du potager

Ce qui est refusé dans le bac brun*

- Animaux morts
- Bois, ciment, céramique et autres
- Cheveux, ongles, poils d'animaux
- Cigarettes
- Couches et produits sanitaires
- Emballages plastifiés
- Litière et excréments d'animaux
- Poussière d'aspirateur
- Résidus domestiques dangereux
- Sacs compostables ou biodégradables
- Sacs de plastique
- Styromousse
- Terre, sable et gravier
- Textiles
- Troncs et souches d'arbres

*Pour connaître toutes les matières acceptées et refusées dans le bac brun, visitez cantley.ca.

ENSEMBLE, RÉDUISONS À LA SOURCE.

Découvrez-en plus sur le règlement ainsi que sur les solutions qui s'offrent à vous en consultant cantley.ca.

Partagez-nous vos actions sur les réseaux sociaux!

#CantleySansPlastique

1^{er} juin 2020



Bannissement des sacs et des pailles en plastique



les adopter
pour une planète
en santé

Des solutions s'offrent à nous,
Découvrez-les!

Un pas de plus pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique

Depuis le 1^{er} juin 2020, il est interdit pour les commerçants de Cantley d'offrir, de vendre, de distribuer ou de mettre à la disposition des consommateurs des sacs d'emplettes à usage unique d'une épaisseur inférieure à 0,1 mm (100 microns) ou des pailles constituées de plastique incluant celui oxobiodégradable et oxofragmentaire.

Par ce geste la Municipalité de Cantley désire réduire l'utilisation des sacs d'emplettes en plastique à utilisation unique en favorisant des habitudes de vie écoresponsables.



Les exceptions!

- Les sacs réutilisables ou en papier
- Les sacs de plastique compostables pour les produits en vrac
- Les produits industriellement emballés
- Les housses de vêtement réutilisables ou compostables
- Les sacs contenant du matériel publicitaire
- Les sacs d'entreposage de pneu ou d'œuvre d'art



Pourquoi les sacs ou les pailles oxobiodégradables ou oxofragmentables sont aussi interdits?

Ces produits sont faits de pétrole et un additif a été ajouté afin que le plastique se fragmente sous l'effet de la lumière, de la chaleur et de l'oxygène. Les microparticules ainsi créées prennent autant de temps à se décomposer. Elles sont irrécupérables et entrent très facilement dans les organismes vivants considérant que leur migration dans l'environnement est possible. Ces sacs et ces pailles sont non recyclables et non compostables.

Quoi faire avec les sacs de plastique compostable puisqu'ils ne sont pas permis dans le compost municipal?

Si vous avez un sac de plastique compostable, pensez à le réutiliser si possible lors de vos prochains achats. Sinon, donnez-lui une seconde vie comme sac à poubelle ou autre.

Les options disponibles pour réduire et réutiliser

Pailles : ne pas prendre de paille, apporter votre propre bouteille ou paille réutilisable.

Sacs : évaluer si l'utilisation du sac est nécessaire, apporter des sacs faits en matières réutilisées, utiliser des bacs ou des boîtes en carton, apporter des contenants pour les aliments en vrac.

La meilleure solution pour faire une différence reste toujours d'**éliminer à la source** : prenez des sacs ou des pailles seulement lorsque c'est réellement nécessaire.



Le saviez-vous?

Une paille de plastique peut mettre jusqu'à 200 ans à se décomposer et un sac jusqu'à 1 000 ans!